

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 novembre 1963

La séance est ouverte à 11 heures.

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES—MISE EN DISPONIBILITÉ DU  
RAPPORT RELATIF À LA BASE D'ENTRETIEN  
D'AIR-CANADA À WINNIPEG

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Par la suite, j'aimerais présenter une motion appropriée qui se fondera sur la question de privilège.

Tous les députés savent que le gouvernement refuse obstinément de rendre public le rapport que la maison *R. Dixon-Speas and Associates* a présenté concernant l'exploitation de la société Air-Canada. Le gouvernement ne veut même pas que le Parlement voie le rapport. Le gouvernement manitobain n'a pas pu le voir non plus mais, comme nous le savons tous, la représentante de Winnipeg-Sud (M<sup>me</sup> Konantz) l'a vu à distance, elle, sans toutefois en prendre connaissance. Autrement dit, les députés sont censés comprendre qu'il s'agit d'un document confidentiel dont nous ne devons pas prendre connaissance et qui ne doit donc pas être rendu public, si je comprends bien.

J'ai en main un numéro de la *Free Press*, de Winnipeg, en date du mercredi 27 novembre 1963. En première page, sous l'en-tête «La Chambre apprend qu'Air-Canada ne majorera pas ses tarifs», figure un article fondé sur des questions posées et des réponses données ici mardi dernier. Le quatrième alinéa de cet article qui a été écrit par un courriériste de la *Free Press* à Ottawa, se lit ainsi qu'il suit:

D'après la *Free Press*, de Winnipeg, d'hier le président d'Air-Canada, M. Gordon MacGregor, a annoncé que le maintien de la base d'entretien à Winnipeg jusqu'en 1973 coûtera 19.8 millions de dollars de plus à la société. C'est le chiffre qui figure dans le rapport Dixon-Speas sur l'exploitation d'Air-Canada.

Au début, je me suis demandé comment le journaliste en question, qui représente son journal à Ottawa et que je n'hésiterai pas à nommer puisqu'il s'agit de mon bon ami, M. Victor Mackie, de la *Free Press*, de Winnipeg, avait pu voir le rapport et comment il pouvait savoir qu'il y était question de ce chiffre. Toutefois, j'ai lu un autre article à la page 27 du même numéro de la *Free*

*Press*. L'article, intitulé «Soucieux, le président d'Air-Canada critique la décision relative à la base» et dû à la plume de Victor Mackie, commence ainsi:

D'après le président d'Air-Canada, M. Gordon R. MacGregor, le maintien de la base d'entretien et de remise en état coûtera 19.8 millions de plus à la société. Un porte-parole d'Air-Canada a déclaré que c'est le chiffre qui figure dans le rapport Dixon-Speas. Il a dit que M. MacGregor s'était fondé sur les constatations du rapport pour établir son montant estimatif.

L'étude économique avait révélé que si Air-Canada ne cessait pas graduellement d'exploiter la base d'entretien et de réparation de Winnipeg d'ici 1966, comme prévu, et maintenait la base en exploitation pendant huit autres années, il en coûterait \$19,800,000 à la ligne aérienne.

C'est une bien plus longue histoire. Elle comporte bien des aspects intéressants sur le conflit d'opinions entre M. MacGregor et le premier ministre, mais je ne veux pas faire de considérations qui sont en dehors de la question. Je soulève la question de privilège parce qu'un document qu'on a refusé de nous communiquer, dont on a refusé l'accès au gouvernement du Manitoba, a été mis à la portée d'autres personnes qui s'en servent pour faire valoir des arguments au sujet de cette question qui intéresse le pays, et le Manitoba en particulier.

A mon avis, si on ne nous permet pas de prendre connaissance de ce rapport, personne ne devrait être en mesure de l'utiliser publiquement. Si M. Mackie a pris connaissance de ce rapport—je ne crois pas qu'il l'ait fait, il a plutôt appris que d'autres l'ont examiné—et si le président ou les porte-paroles des lignes aériennes ont le droit d'en connaître la teneur, je crois que le gouvernement du Manitoba, qui s'intéresse vivement à la question, et les honorables députés devraient avoir le droit d'en faire autant. Je le répète, les privilèges du Parlement ont été violés dans cet incident relaté par la *Free Press* de Winnipeg dans l'article dont je viens de citer un passage. Par conséquent, posant la question de privilège pour les motifs que j'ai indiqués, je propose, appuyé par l'honorable député de Skeena (M. Howard), la motion que voici:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait examiner immédiatement la possibilité de divulguer la teneur du rapport de *R. Dixon-Speas and Associates* sur l'exploitation économique d'Air-Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles:** Vous constaterez, monsieur l'Orateur, que mes observations et ma motion ne portent que sur cette seule question.